

Aide exceptionnelle 2026 aux employeurs d'apprentis

L'aide est attribuée selon les modalités suivantes :

3 conditions à remplir



Etre une entreprise de **moins de 250 salariés**



Conclure un **contrat d'apprentissage** après le 1^{er} janvier 2026



Recruter un apprenti (de moins de 30 ans) préparant un **diplôme** de niveau 3 ou 4 (CAP, BAC Professionnel, Brevet Professionnel)

Montant de l'aide exceptionnelle

L'aide est versée pour chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 :
son montant est égal à **5 000 €.**